



Ville de Leforest

Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le

ID : 062-216204974-20251209-DEL2_39122025-DE

S²LO

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni en salle de réunion de l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Christian MUSIAL, Maire, en suite de convocation en date du 3 décembre 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure de l'Hôtel de Ville et publiée sur le site internet de la ville le jour même.

Etaient présents :

Christian MUSIAL, Maire, Sandrine CHEVALIER, Jérôme VALLIN, Sébastien PERRIOT, Samir EL AABBAOUI, Adjoint(e)s au Maire, Julien TAVERNIER, Daniel GOUBEL, Marie-Louise BOUSSEMART, Freddy RAWINSKI, Edith BAUWENS, Maryline PRZYBYSZEWSKI, Zora ZOUAOUI, Maria PARISIS, Sylvain COLIN, Françoise MORELLE, Marie-Christine RUELLE, Linda OURAGHI, Elodie FLAMENT, Christophe HUON, Rémi MIQUET, Conseillers(ères) Municipaux(ales).

Etais absent :

Nicolas WOJTKOWIAK

Etaient excusés :

Martine LAURENT a donné procuration à Jérôme VALLIN.

Audrey COILLOT a donné procuration à Samir EL AABBAOUI.

Marianne MAIRESSA a donné procuration à Sandrine CHEVALIER,

Bruno ROSIER a donné procuration à Freddy RAWINSKI.

Alain SECONDA a donné procuration à Julien TAVERNIER.

David MORGANO a donné procuration à Maria PARISIS.

Delphine REMILI a donné procuration à Sylvain COLIN.

Tiphanie USTA a donné procuration à Rémi MIQUET.

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sandrine CHEVALIER, ayant été désignée pour remplir les fonctions, les a acceptées.

Monsieur le Président ouvre la séance.

2-3 – CONSTAT DE DESAFFECTION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UN BIEN COMMUNAL - PARCELLE CADASTREE SECTION AN N°1026 SISE AVENUE F. MITTERRAND.

Toute correspondance doit être adressée à :

Monsieur Le Maire - Hôtel de Ville - 62790 LEFOREST

Tel : 03.91.83.06.20 - Fax : 03.91.83.06.21 - Courriel : mairie@villedeleforest.fr

Site internet : www.villedeleforest.fr



VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

VU le projet de vente de la parcelle jouxtant le terrain de rugby sise parcelle cadastrée section AN N°1026, située avenue François MITTERRAND à Flandre Opale Habitat (F.O.H)

VU le plan de division cadastrale établi suite au bornage par la société GEOLYS mandatée pour la division cadastrale de la parcelle cadastrée section AN N° 617,

CONSIDERANT que le bien communal est depuis matériellement distinct du terrain de rugby qui le jouxte,

CONSIDERANT qu'il résulte de cette situation une désaffection de fait de ce bien,

Vu l'exposé du Maire,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

- De CONSTATER la désaffection du bien,
- De DECIDER du déclassement de ce bien du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette opération.

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdit
Pour extrait certifié conforme à l'original
Publié et affiché le 9 décembre 2025*

Conformément à l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Le Maire,

